



Aide financier pere inconnue

Par **sab94**, le **14/04/2009** à **20:06**

Bonjour, rnont ma parle d'une aide financier via l'état par rapport un enfant née de père inconnue maintenant âgées de 22ans ai je le droit ???? si oui merci de me dire quels sont les démarche a faire !!!!!rnmerci

Par **Tisuisse**, le **14/04/2009** à **23:08**

Bonjour, rn rnJe crois que l'Etat aide effectivement, non pas les enfants nés de père inconnu, mais les Pupilles de la Nation. Sont Pupilles de la Nation les enfants dont le papa a été tué alors qu'il accomplissait une mission pour l'Etat. Ce sont souvent des enfants de militaires en déplacement à l'étranger, les TOE (Téâtre d'Opérations Extérieures), de fils ou fille de policier ou de gendarme tué lors de mission de maintien de l'ordre ou de sécurité routière, de sauvetage, etc. rn rnQuand à aider les "enfants nés de père inconnu" (la mère sait, à 99,99 % qui est le père mais c'est mieux de l'ignorer pour pouvoir toucher les alloc. (et oui, il existe des femmes comme ça), il ne faut pas trop rêver et surtout ne pas écouter les "on-dit". Désolé.